



Communiqué de presse, octobre 2018

Scolarité à l'étranger : une expérience inoubliable

Partir, un trimestre, un semestre, voire une année scolaire à l'étranger est une chance et une leçon de vie incroyables pour un adolescent.

En s'éloignant de la France et de ses repères pendant plusieurs mois, et en faisant l'effort de s'intégrer à un système scolaire étranger, le jeune a l'opportunité exceptionnelle de faire des progrès très importants dans la langue du pays mais aussi de vivre une expérience qu'il n'oubliera jamais et qui lui servira toute sa vie.

Pourquoi partir ?

Les bénéfices d'une scolarité à l'étranger sont nombreux. Vivre la vie d'un élève local c'est l'assurance de repartir avec une excellente maîtrise de la langue ; d'enrichir son parcours scolaire et de développer une vie sociale à l'international. Mais c'est aussi l'opportunité de se différencier pour sa carrière future, en développant une capacité d'adaptation. Cette immersion à l'étranger permet également de mûrir au niveau personnel et en projets d'études supérieures.



Pour qui ?

Il est impératif, vu la durée du séjour et ses implications, que le participant ainsi que ses parents soient très motivés et préparés, entre autres, à la séparation et aux différences culturelles.

Le jeune doit avoir un bon niveau scolaire et linguistique et une maturité suffisante pour envisager une scolarité à l'étranger.

Quelles sont les modalités ?

Généralement la tranche d'âge concernée par ce type de séjour est 14-19 ans, mais des séjours peuvent être organisés pour les plus jeunes. Certains organismes proposent aussi des durées très courtes de 2 à 3 semaines, pour expérimenter la formule.

Angleterre, Irlande, Etats Unis, Australie, Canada, Allemagne, Espagne, Japon etc... les destinations sont nombreuses. Des spécificités s'appliquent à chaque destination, en fonction du système scolaire local : uniforme, rythme scolaire différent, nouvelles disciplines, nombreuses activités proposées etc.

Contact presse :

Sabine BONNAUD, Déléguée Générale

Sabine.bonnaud@unosel.org - 07 76 15 68 82



Communiqué de presse, octobre 2018

L'établissement scolaire peut être privé ou public en fonction des pays et de la formule de séjour choisie. L'hébergement peut avoir lieu en internat ou en famille d'accueil.

Quels préparatifs ?

Un tel voyage ne s'improvise pas. Une bonne préparation conditionne le succès du séjour. Un dossier doit être monté avec l'organisme choisi. Ce dernier comprend des entretiens, un dossier de présentation et des tests de niveau. Ces éléments permettront le placement dans l'établissement le mieux adapté aux besoins du participant.

Quel organisme ?

Il est important de choisir un organisme sérieux, de confiance, qui sera à disposition des parents et de l'enfant pour les conseiller et les orienter à chaque étape de la préparation avant départ, puis du séjour. Un responsable local doit être joignable à tout moment pour répondre aux questions du participant.

Les organismes labellisés UNOSEL sont tous des **professionnels expérimentés**, qui se sont **volontairement engagés** dans une démarche éthique.

Ils s'engagent à **respecter le label UNOSEL**. Ils se réunissent plusieurs fois par an, pour se former, échanger des bonnes pratiques, réfléchir à l'amélioration continue de leurs prestations et professionnalisent chaque année d'avantage le métier.

Devenir membre de l'UNOSEL n'est pas accessible à tous. Le **processus de labellisation** prend plusieurs mois et consiste en une **série d'audits** : sur dossier, audit des documents de vente : brochures et site internet, audit au siège, puis audit sur un lieu de séjour. Tous ces audits sont menés dans un seul objectif : **protéger le consommateur**.

Après acceptation d'un organisme au sein de l'UNOSEL, le parcours n'est pas terminé. Chaque nouvel adhérent reste en phase probatoire pendant 12 mois. Un an pendant lequel l'organisme doit impérativement prouver son sérieux et professionnalisme pour se voir confirmé. Enfin, des audits sur site sont ensuite réalisés tous les trois ans par un inspecteur indépendant.

Les parents doivent **faire confiance à l'organisateur**, son expertise lui permet de prendre des décisions qui sont exclusivement dictées par le souci de sécurité et du bien-être du participant.

N'oubliez pas également que **tous les organismes labellisés UNOSEL mettent à disposition une ligne téléphonique d'urgence 24h/24 et 7j/7**.

Contact presse :

Sabine BONNAUD, Déléguée Générale

Sabine.bonnaud@unosel.org - 07 76 15 68 82



Communiqué de presse, octobre 2018

Par ailleurs, l'UNOSEL adhère à **La Médiation du Tourisme et du Voyage** qui a pour mission de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les clients et les fournisseurs de services. Elle garantit aux participants des séjours et aux professionnels : l'indépendance et l'impartialité du médiateur, la confidentialité, la gratuité pour le consommateur, la liberté d'accepter ou non l'avis rendu par le médiateur.

Témoignage

« Je m'appelle Alissia, j'ai 17 ans. L'année dernière (2017), j'ai vécu une expérience incroyable en Norvège. J'ai adoré ce pays parce que je me suis sentie moi-même dans le système scolaire norvégien. Les norvégiens sont des personnes qui te font confiance et t'accordent de l'importance au quotidien. Mon entourage était bienveillant. J'ai découvert une toute nouvelle culture et des paysages hors du commun ! Je suis partie avec un organisme labellisé UNOSEL parce qu'ils m'ont rassurée et motivée dès notre première rencontre. »



Les organismes labellisés UNOSEL proposant des programmes de scolarités à l'étranger sont :

[Effective Linguistique](#), [Nacel](#), [LSI](#), [Unisco](#), [Univia Plus](#), [La Route des Langues](#), [Prolingua](#), [STS Séjours Linguistiques](#), [VELA](#), [ATL](#), [FM Sports & Langues](#), [CLC](#), [OISE](#).

A propos de l'UNOSEL

Avec 68 organismes référencés et 40 ans d'existence, l'Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues professionnalise l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'UNOSEL a créé le premier label de certification de la profession : [le label UNOSEL](#).

L'UNOSEL, en 2018, représente 478 000 participants dont 53 000 en séjours linguistiques, 380 000 en voyages scolaires éducatifs, 45 000 en séjours éducatifs dans plus de 80 pays sur les 5 continents.

www.unosel.org - <https://blog.unosel.org/>

Contact presse :

Sabine BONNAUD, Déléguée Générale

Sabine.bonnaud@unosel.org - 07 76 15 68 82